



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Paraguay

Question écrite n° 338

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le coup d'État au Paraguay, dirigé contre le président Fernando Lugo. Grâce à un procès expéditif et sommaire, la droite paraguayenne se permet de destituer le président démocratiquement élu, Fernando Lugo, en totale violation de la légalité. Le président est accusé d'avoir donné son soutien aux mouvements paysans qui réclament la mise en œuvre d'une réforme agraire qui s'attaque aux intérêts des grands propriétaires terriens alliés à cette droite qui a dominé le Paraguay pendant six décennies en soutenant la dictature d'Alfredo Stroessner. La violence avec laquelle a été immédiatement réprimée la foule qui manifestait son soutien au président légitime, après la décision des parlementaires, fut une nouvelle provocation dans la recherche du chaos pour tenter de justifier ainsi le coup d'État déguisé. Ce coup de force provoque déjà un rejet des gouvernements de l'Union des nations de l'Amérique du sud (UNASUR). Celle-ci considère que le procès s'est tenu sans aucune garantie de respect des principes les plus élémentaires du droit et de la démocratie. La brutalité et la lâcheté avec laquelle les partis Colorado et Libéral ont procédé suscitent un élan fort de solidarité dans la région et dans le monde. Il faudrait exprimer notre solidarité avec le président Fernando Lugo, avec le peuple paraguayen, avec les organisations sociales et la gauche progressiste de ce pays qui se refusent à reconnaître le gouvernement usurpateur de Federico Franco. Il lui demande si la France compte refuser de reconnaître le gouvernement issu de ce coup de force.

Texte de la réponse

Le Président Fernando Lugo, au pouvoir depuis avril 2008, a été contraint de quitter ses fonctions le 22 juin 2012, à la suite d'une procédure de destitution mise en œuvre par le Parlement. Il a été immédiatement remplacé par son Vice-président M. Federico Franco. Cette destitution a été validée par la cour suprême du Paraguay, mais désapprouvée par les organisations régionales et les pays voisins qui estiment que la procédure a été trop rapide et que les droits à la défense de M. Lugo n'ont pas été respectés. Une mission de l'organisation des Etats Américains (OEA) dirigée par son secrétaire général M. Jorge Insulza s'est rendue à Assomption les 2 et 3 juillet. Ses conclusions sont présentées aux Etats-membres de l'organisation le 10 juillet. Une mission du parlement européen doit se rendre sur place dans les prochains jours. Pour l'heure, la situation dans le pays est calme. La France suit de très près les évolutions en cours au Paraguay. Comme l'Union européenne, qui s'est exprimée par la voix de Mme Ashton, elle appelle les parties au respect de la volonté souveraine du peuple paraguayen et apporte son soutien aux efforts des organisations régionales visant à trouver une solution respectueuse des principes démocratiques et acceptables par tous. Elle attend les conclusions du rapport de l'OEA et de la prochaine mission du parlement européen au Paraguay.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 338

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4229

Réponse publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4499